

## **Politique du Service Sport Santé UNIL+EPFL sur l'abus de médicaments**

---

### **1. Contexte**

La mission principale du Service Sport Santé UNIL+EPFL (ci-après : le Service SSUE) porte sur le développement et la promotion d'un campus en santé. En proposant un programme d'activités et un catalogue de prestations dans les domaines du sport, de la santé et de la performance à 360°, le Service SSUE encourage la communauté universitaire à intégrer une activité physique durable dans son quotidien, conformément aux recommandations nationales et internationales en matière de santé durable. En s'appuyant sur son réseau d'expertise, le Service SSUE met tout en œuvre pour garantir un environnement de pratique et d'entraînement sûr dans lequel les valeurs de partage et de convivialité sont essentielles.

Selon les chiffres du système de rapport du Monitorage suisse des addictions, qui recueille sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique des données statistiques représentatives sur les comportements addictifs, l'abus de médicaments est, en Suisse aussi, un problème de société qui a des répercussions négatives sur la santé et la mortalité. Dans le seul domaine des analgésiques, des somnifères et des tranquillisants, des études estiment qu'environ 5% de la population de plus de 15 ans consomme ces produits à des doses élevées sur une longue période.

### **2. Objectif**

Par le présent document, le Service SSUE a pour objectif de prévenir et lutter contre l'abus de médicaments et ainsi promouvoir un environnement de pratique et d'entraînement sain et exempt de toutes formes de substances.

### **3. Champ d'application**

Le présent document s'adresse à l'ensemble des utilisateurs du Service SSUE.

### **4. Définitions**

La terminologie est définie comme suit dans le présent document :

#### **4.1 Médicaments**

*Produits d'origine chimique ou biologique destinés à agir médicalement sur l'organisme humain ou animal, ou présentés comme tels, et servant notamment à diagnostiquer, à prévenir ou à traiter des maladies, des*

*blessures et des handicaps ; le sang et les produits sanguins sont considérés comme des médicaments.*

(Art. 4 de la Loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (LPTh))

#### 4.2 Stupéfiants

*Substances et préparations qui engendrent une dépendance et qui ont des effets de type morphinique, cocaïnique ou cannabique, et celles qui sont fabriquées à partir de ces substances ou préparations ou qui ont un effet semblable à celles-ci. »*

(Art. 2 de la Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup))

#### 4.3 Substances psychotropes

*Substances et préparations engendrant une dépendance qui contiennent des amphétamines, des barbituriques, des benzodiazépines ou des hallucinogènes tels que le lysergide ou la mescaline ou qui ont un effet semblable à ces substances ou préparation. »*

(Art. 2 de la Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup))

#### 4.4 Abus

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il y a abus de médicaments lorsqu'un médicament est consommé sans nécessité médicale ou en quantités inutiles.

### 5. Obligations

La direction du Service SSUE rappelle à ses utilisatrices et utilisateurs l'obligation de se conformer aux dispositions de :

- La loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (LPTh)
- La loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup).

Ainsi, le commerce et la vente de médicaments, stupéfiants/substances psychotropes, ainsi que la conservation de médicaments soumis à prescription médicale sans ordonnance correspondante sont notamment interdits au sein du Service SSUE.

## 6. Information et prévention

À l'Université de Lausanne, les infirmières d'Accueil Santé se tiennent à disposition de la communauté pour toute question relative à l'abus de médicaments : accueilsante@unil.ch.

À l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne, les infirmières de Point Santé se tiennent à disposition de la communauté pour toute question relative à l'abus de médicaments : sante@epfl.ch

Lausanne, août 2024